

CONSULTATION PUBLIQUE



MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031



Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Au Témiscouata, **la MRC est responsable d'élaborer et de maintenir en vigueur un PGMR** sur l'ensemble du territoire.

La RIDT possède les compétences municipales pour la gestion des matières résiduelles et donc la mise en place d'une grande partie des mesures prévues au PGMR.

Le dernier PGMR est entré en vigueur le 25 janvier 2017 et doit être révisé 7 ans après.

Plusieurs enjeux à prendre en compte lors de la révision et de nombreux objectifs fixés par le gouvernement à atteindre

- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et plan d'action 2019-2024
- Stratégie de valorisation des matières organiques
- Modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective
- Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques
- Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises

Acronymes utilisés

- *3-RVE* Réduction, réutilisation, recyclage, valorisation et élimination
- *CRD* Construction, rénovation, démolition
- *GMR* Gestion des matières résiduelles
- *ICI* Industries, commerces et institutions
- *PGMR* Plan de gestion des matières résiduelles



Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Exemple typique



12 % Déchets recyclables

- ° Papiers et cartons 5 %
- ° Bouteilles et flacons de plastique 4 %
- ° Contenants en métal ou aluminium 2 %
- ° Contenants en verre 1 %

36 % Déchets compostables

- ° Restes alimentaires 22 %
- ° Résidus verts 14 %

22 % Déchets acceptés aux écocentres

- ° Bois et autres fibres 11 %
- ° Autres matériaux de construction 6 %
- ° Métaux divers 3 %
- ° Céramique, porcelaine et verre plat 1 %
- ° Produits dangereux 1 %

30 % Déchets ultimes

- ° Tous les autres déchets

270
kg/hab./an
dont

32 kg

97 kg

60 kg

81 kg



Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Quelques constats au niveau régional

- Augmentation des coûts liés à la GMR et à l'enfouissement
- Manque de concurrence pour les fournisseurs de service
- Nécessité des services de proximité du fait de l'étendue du territoire
- Besoin de rationaliser l'utilisation des services par les usagers
- Information et sensibilisation de la population et des ICI à bonifier



Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

- ✓ Collecte des déchets en bacs roulants et en conteneurs
- ✓ Collecte des matières recyclables en bacs roulants et en conteneurs
- ✓ Collecte des matières organiques en conteneurs
- ✓ Collecte des encombrants
- ✓ Réseau d'écocentres
- ✓ Dépôts municipaux
- ✓ Compostage domestique
- ✓ Réseau de points d'apports volontaires pour les matières organiques
- ✓ Traitement des déchets au lieu d'enfouissement régional
- ✓ Traitement des matières recyclables au centre de tri
- ✓ Traitement des matières organiques au centre de biométhanisation
- ✓ Transport et traitement des matériaux CRD au centre de tri
- ✓ Traitement des agrégats



Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

- ✓ Traitement des encombrants
- ✓ Réseau de points de dépôts pour différents types de matériaux
- ✓ Entreposage et traitement des tubulures d'érablières
- ✓ Mise en valeur du textile et de petits articles de maison
- ✓ Mise en valeur des meubles et articles usagés
- ✓ Service de transport de matériaux en conteneurs roll-off
- ✓ Gestion des matières résiduelles dans les ICI
- ✓ Vidange des installations septiques
- ✓ Traitement des boues d'installations septiques
- ✓ Traitement des eaux usées et des boues municipales
- ✓ Autres services visant les 3-RVE
- ✓ Information, sensibilisation et éducation



Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

Coûts nets 2022 des services pour les municipalités

Au Témiscouata, il coûte 10 fois plus cher d'enfouir les déchets que de bien les recycler ou les apporter à l'écocentre.

Service	Coûts nets (\$)	Tonnage (tonnes)
Collecte et traitement des déchets	1 526 180 \$	7 508 t.
Collecte et traitement des matières recyclables	153 390 \$	2 282 t.
Écocentres	690 340 \$	5 592 t.
Collecte et traitement des matières organiques	91 808 \$	N.D. début en 2022

Afin de payer l'ensemble des services rendus, les différentes sources de financement de la RIDT proviennent de :

Quotes-parts municipales	56 %
Subventions et programmes gouvernementaux	23 %
Vente de matériaux	3 %
Facturation aux utilisateurs	18 %



Inventaire des matières résiduelles

Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles 2022

MATIÈRES	Quantité générée (t/an)	Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
Matières recyclables	3 881 t.	59 %	75 %
Matières organiques	3 520 t.	38 %	60 %
Résidus CRD	9 448 t.	77 %	70 %
Encombrants	848 t.	90 %	N.D.
Résidus domestiques dangereux	189 t.	66 %	N.D.
Autres matières*	1 857 t.	85 %	
Déchets ultimes	3 853 t.	N.D.	
TOTAL	23 596 t.	57 %	
Boues municipales et d'installations septiques	342 t.	100 %	60 %

* les autres matières comprennent les textiles, les véhicules hors d'usage, les pneus usagés, les contenants consignés et les plastiques agricoles et acéricoles

Inventaire des matières résiduelles

Bilan global de l'inventaire par secteur 2022

SECTEUR	Quantité générée (t/an)	Taux de valorisation	Ratio d'enfouissement
Résidentiel	10 308 t.	48 %	274 kg/hab/an
ICI	3 840 t.	29 %	140 kg/hab/an
CRD	9 448 t.	77 %	111 kg/hab/an
Boues	342 t.	100 %	0 kg/hab/an
TOTAL	23 938 t.	57 %	525 kg/hab/an



Inventaire des matières résiduelles

Comparaison de l'inventaire des PGMR en 2013 et en 2022

La quantité totale de **matières résiduelles générées** est en hausse d'environ 13 % à 23 938 tonnes.

SECTEUR	Résidentiel	ICI	CRD	Boues	Total
2013	11 398 t.	2 991 t.	5 780 t.	930 t.	21 099 t.
2022	10 308 t.	3 840 t.	9 448 t.	342 t.	23 938 t.
Variation	-1 090 t.	849 t.	3 668 t.	-588 t.	2 839 t.
	-10%	28%	63%	-63%	13%

La quantité totale de **matières résiduelles recupérées** est globalement en hausse de 41 % et atteint 13 349 tonnes en 2022 (9 461 tonnes en 2013)

- Les matières recyclables récupérées sont en baisse de 243 t.
- Les matières organiques récupérées sont en hausse de 145 t.
- Les encombrants récupérés sont en hausse de 730 t.
- Les résidus domestiques dangereux récupérés sont en hausse de 39 t.
- Les résidus CRD récupérés sont en hausse de 3 052 t.



Enjeux et orientations

Plusieurs enjeux principaux sont à prendre en considération pour l'atteinte des objectifs d'ici 2031

- Adhésion des citoyens à la gestion de proximité pour leurs matières
- Maintien, optimisation et développement des services ainsi que mise en concurrence des fournisseurs
- Multiplication des moyens de communication et d'accompagnement
- Implication et responsabilisation des ICI dans la GMR
- Financement, acquisition de connaissances et moyens de contrôle pour l'ensemble des services en GMR

Les 4 orientations stratégiques inscrites dans la mise à jour du PGMR

1. Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles
2. Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire
3. Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales
4. Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation



Objectifs territoriaux

Le PGMR 2024-2031 fixe différents objectifs pour répondre aux 4 orientations stratégiques

- D'ici 2027 - Réduire à 450 kg/hab/an la quantité globale de matières éliminées
 - ✓ Réduire à 250 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur résidentiel (moins 9 %)
 - ✓ Réduire à 125 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur ICI
 - ✓ Réduire à 75 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur CRD
- D'ici 2030 - Valoriser 60 % des résidus verts et des résidus alimentaires
- D'ici 2025 - Valoriser 100 % des boues d'installation septiques ou municipales
- D'ici 2027 - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation et démolition
- D'ici 2028 - Mettre en valeur ou recycler 75 % des textiles qui peuvent l'être



Mesures et plan d'action

Le PGMR 2024-2031 prévoit 21 mesures regroupant 90 actions à mener

Orientation 1

Informier et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

- Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services
- Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs
- Promouvoir la gestion in-situ et de proximité pour les résidus verts et les autres matières organiques
- Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours
- Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières
- Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri
- Sensibiliser les intervenants à l'amélioration de la gestion des CRD

Orientation 2

Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire

- Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR
- Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E
- Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte
- Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges sur la GMR



Mesures et plan d'action

Orientation 3

Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

- Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services
- Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT
- Utiliser différents moyens techniques pour effectuer les suivis de collecte
- Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis
- Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport
- Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis
- Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux

Orientation 4

Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

- Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR
- Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles
- Communiquer régulièrement aux élus les informations de performance et les orientations à suivre en GMR



Exemples d'action prévue

Information, sensibilisation et éducation

- Accueillir des groupes scolaires, ou d'autres publics, pour faire des visites d'installations de GMR et en améliorer la compréhension
- Aller à la rencontre directe des ICI pour diagnostiquer leurs moyens mis en œuvre pour la GMR (matières, équipements et consignes/affiches/formation) et les assister dans les changements nécessaires
- Aviser les utilisateurs concernés des situations problématiques lors des collectes et des moyens pour les corriger
- Encourager l'utilisation des friperies, comptoirs de linge et boutique-atelier pour favoriser la réutilisation des biens et textiles
- Faire connaître la localisation et les modalités d'accès des différents points d'apports volontaires, dépôts et écocentres
- Mettre en avant, dans les gîtes ou locations à court terme, des consignes de tri pour les matières résiduelles qui y sont habituellement générées
- Mettre en place une brigade verte ou des agents de sensibilisation pour aller à la rencontre de la population à diverses occasions
- Réaliser une campagne d'information sur l'ensemble des moyens existants dans la région pour détourner les matières de l'enfouissement



Exemples d'action prévue

Services

- Évaluer la possibilité d'ajouter un conteneur pour les textiles usagés dans chaque dépôt municipal pour chaque municipalité non desservie directement par un comptoir de linge
- S'assurer de la présence d'installations adéquates pour la gestion des matières résiduelles pour les utilisateurs des territoires publics
- Soutenir les friperies et comptoirs de linge dans leur mise en marché et la gestion de leurs surplus de matières
- Soutenir les initiatives d'organismes communautaires visant la lutte au gaspillage alimentaire
- S'assurer de l'entretien et de l'accès aux dépôts municipaux toute l'année
- Trouver des solutions pour mettre en valeur certaines matières problématiques et sans débouchés
- Accompagner les municipalités dans l'acquisition et la mise à disposition de matériel réutilisable et de contenants de tri pour les rassemblements et les événements
- Mettre en place un budget participatif visant les bonnes pratiques en GMR



Exemples d'action prévue

Acquisition de connaissances

- Provoquer des rencontres d'échanges entre les organismes communautaires du milieu
- Cibler les problèmes de collecte, de contenants ou les erreurs de tri avec les outils mis en place dans les camions de collecte
- Évaluer des scénarios de réduction de la fréquence de collecte des déchets
- Évaluer les secteurs où des points de regroupement en bacs roulants pourraient être pertinents pour limiter les distances de collecte parcourues
- Réaliser un sondage sur l'ensemble du territoire
- Réaliser une étude pour effectuer l'ensemble des services de collecte en régie interne
- Demander au gouvernement de mettre en place des mesures qui permettent l'exemplarité de ses institutions
- Identifier les dépôts sauvages et contraindre les propriétaires à leur nettoyage



Exemples d'action prévue

Réglementation

- Développer des moyens pour éviter l'utilisation des plastiques à usage unique ou la mise aux déchets des éléments compostables, prioritairement dans le domaine de la restauration rapide
- Encourager la mise en place de programmes municipaux de subvention pour les produits réutilisables ou l'herbicyclage
- S'assurer que chaque municipalité donne l'exemple, dans ses installations, pour avoir des équipements de tri accessibles, bien identifiés et utilisés
- Instaurer une limitation du nombre de contenants et une interdiction de certaines matières aux déchets
- Mettre à jour chaque réglementation municipale sur la tarification des services en GMR afin de prendre en compte l'utilisation du principe utilisateur-payeur
- Mettre à jour, de manière uniforme, les 19 règlements municipaux de gestion des matières résiduelles en y intégrant les recommandations de la RIDT notamment sur les modes de collecte, la conformité des contenants et les consignes de tri
- S'assurer de l'application de la réglementation de manière soutenue et coercitive



Rappel des enjeux à prendre en compte

- Adhésion des citoyens à la gestion de proximité pour leurs matières
- Maintien, optimisation et développement des services ainsi que mise en concurrence des fournisseurs
- Multiplication des moyens de communication et d'accompagnement
- Implication et responsabilisation des ICI dans la GMR
- Financement, acquisition de connaissances et moyens de contrôle pour l'ensemble des services en GMR

Pour tous commentaires ou suggestions

info@ridt.ca

